

Horaires et lieux des activités

Les répétitions se déroulent à la salle Armorique (2 Rue Jack Kerouac, 35700 Rennes) de la Maison de Quartier La Bellangerais. Elles ont lieu tous les vendredis de 18h15 à 20h15 hors vacances scolaires et jours fériés et deux ou trois dimanches de mise en scène par an de 10h à 16h.

Elles sont encadrées par des bénévoles de l'association, le travail de direction de chœur étant confié à une musicienne professionnelle.

L'Association

Zik'Zag est une association loi 1901 comprenant un chœur enfants et un chœur adolescents. Vous serez donc tous conviés à une assemblée générale annuelle. L'association fonctionne grâce à l'implication de tous ses membres. Une commission de parents volontaires est dédiée à la gestion de chaque chœur. Elle est renouvelée chaque année.

Assurance

L'Association Zik'Zag Compagnie est assurée auprès de la MAIF pour ses activités et ses adhérents. Nous vous conseillons toutefois, de prendre une assurance complémentaire en responsabilité civile.

Inscriptions / Adhésions / Paiements

Pour **inscrire** votre enfant, vous devez fournir ce dossier. En cas de modification, merci de bien vouloir nous en informer par écrit, mail, téléphone, dès que possible.

Le coût de l'adhésion à l'association et de la participation aux activités s'élève à 180 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Valable du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019

Je soussigné(e) Mr et/ou Mme
parent(s) de
atteste avoir pris connaissance de ces informations, certifie exacts
les renseignements portés sur cette fiche.

Signature(s) du ou des responsables familiaux



ZIK'
ZAG

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018-2019

Groupe adolescents
12 - 18 ans

Association Zik'Zag Compagnie
2, allée du Clos Pilet
35700 Rennes
<http://zikzag-compagnie.fr/>

Chef de chœur / renseignements :
Estelle VERNAY – 06 86 71 60 02

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 2018-2019

Identification de l'enfant :

Nom : Prénom :
Sexe : F M Date de naissance :
Tél : E-mail :

Responsables familiaux :

Mère NOM et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél maison :
Tél portable :
Tél travail :
e-mail :

Père NOM et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél maison :
Tél portable :
Tél travail :
e-mail :

**Toutes les informations sont transmises par mail.
Merci de nous préciser quelle(s) adresse(s) mail utiliser
(père, mère ou les 2) :**

Renseignements sanitaires :

Faits médicaux importants (maladies, allergies, régimes, traitements...) :

Engagement :

La réussite de ce projet ambitieux nécessite un **engagement** de chacun tout au long de sa préparation et pour toutes les représentations. La **présence à chaque répétition** du samedi matin est nécessaire, sauf cas exceptionnel ; la présence aux **journées de mise en scène, répétitions générales et représentations** l'est impérativement. En effet, l'absence d'un membre de la troupe est préjudiciable pour lui-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Aussi, nous demanderons, aux parents comme aux enfants, dès que les dates de mise en scène seront connues de bien vouloir signifier cet engagement en signant un formulaire que nous vous remettrons ultérieurement. L'engagement tient jusqu'à la dernière représentation, qui a lieu durant l'année scolaire suivante.

Nous vous demandons également **d'arriver à l'heure** et de prévenir en cas d'absence.

Autorisations :

Je soussigné-e

■ autorise mon enfant :

- à être pris-e en photo ou en vidéo dans le cadre des activités et en permet l'utilisation (presse, site internet, affiche) :
oui non
- à participer à toutes les activités extérieures : oui non
- à rentrer seul-e : oui non

■ autorise l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (appel d'un médecin, hospitalisation, ...). En signant à la fin de cette fiche, je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et les frais pharmaceutiques.

Personnes autorisées à récupérer mon enfant :

Aucun participant ne pourra quitter une séance avant l'horaire prévu sans une autorisation écrite des parents. Les familles devront s'assurer de la présence de l'encadrant aux horaires prévus. En cas d'absence, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée.